

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Band:** 71 (2009)

**Artikel:** L'affaire Montenach/Blocher  
**Autor:** Crivelli, Simona  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817606>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

QUAND LE «ROESTIGRABEN» DEVINT LE «FOSSÉ MORAL»

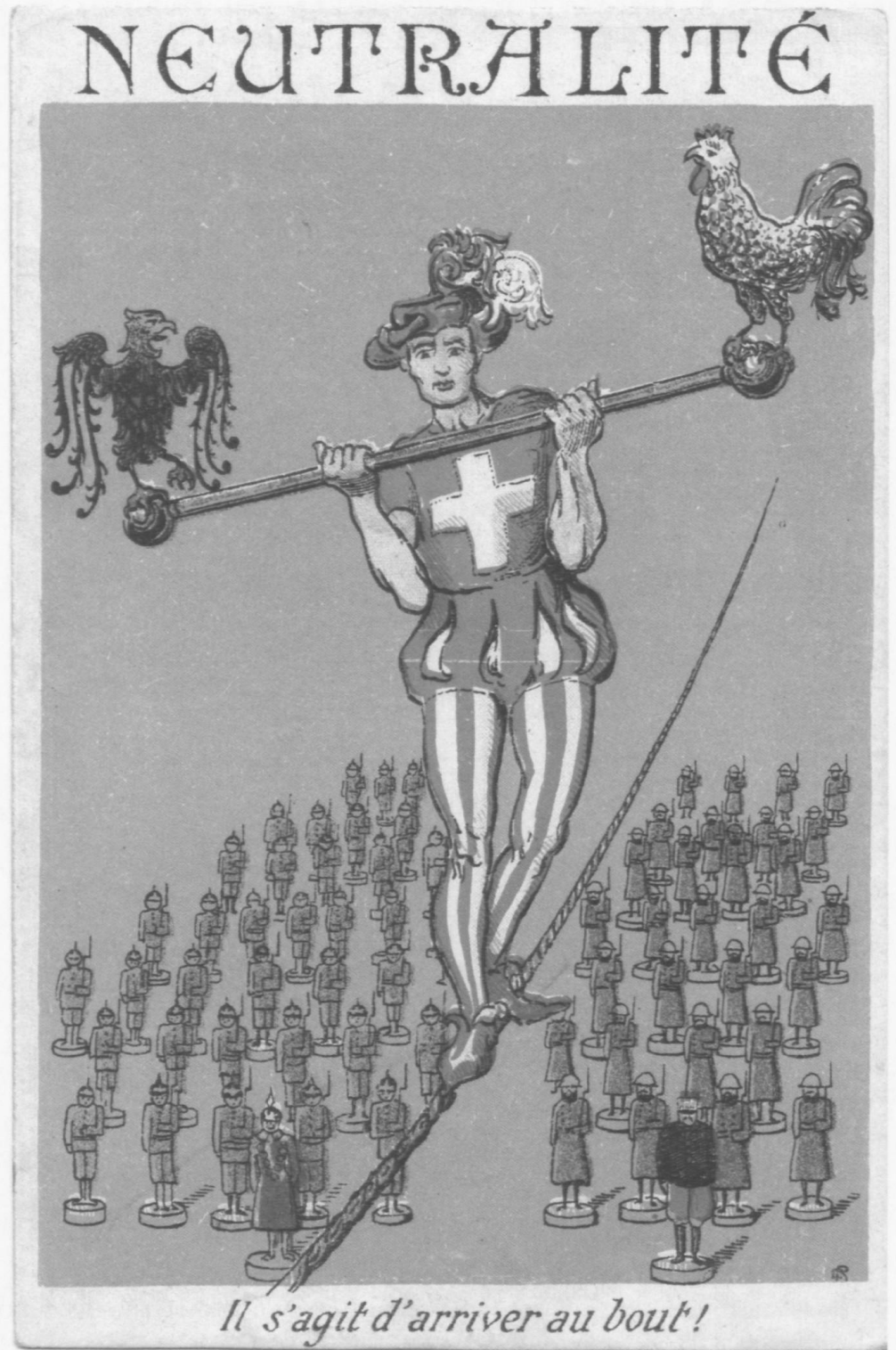
---

## L'AFFAIRE MONTENACH / BLOCHER

Un pasteur zuricois germanophile accuse un conseiller aux Etats fribourgeois de menées anti-patriotiques. L'élu se défend: quatre années de procédure finissent par un arrangement à l'amiable.

PAR SIMONA CRIVELLI

Titulaire d'un *bachelor* en histoire contemporaine de l'université de Fribourg, la Luganaise Simona Crivelli consacre son mémoire de master à l'introduction de l'AVS dans le canton du Tessin.



Entre l'aigle germanique et le coq gaulois, un difficile exercice d'équilibre.  
Carte postale de Georges Jaegger éditée à Genève, s.d., collection particulière.

«Es handelt sich um einen politischen Prozess, der ohne Zeichnung des Hintergrundes kaum angemessen geführt werden kann.»<sup>1</sup> Quand Me Schnabel, avocat de la maison d'édition zurichoise *Stimmen im Sturm* et de la revue homonyme, s'adresse en ces termes à son confrère Me Schneller, l'avocat de la partie adverse, il définit bien la dimension du procès qui les oppose. Le plaignant, client de Me Schneller, est l'homme politique fribourgeois Georges de Montenach. Il attaque le pasteur Eduard Blocher (il s'agit du grand-père de l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher), directeur de *Stimmen im Sturm* qui l'a dénoncé publiquement comme l'instigateur et le responsable des manifestations dirigées contre la communauté allemande de la ville de Fribourg en mars 1915. L'antagonisme de ces deux personnalités reflète le grand fossé moral qui sépare Latins et Alémaniques à cette époque. Et dans ce contexte la ville de Fribourg, située sur la frontière des races (terme d'époque) et des langues, apparaît comme un microcosme.

## UNE SUISSE DIVISÉE

«Fossé» en français ou «Graben» en allemand, ces termes datent de la Grande Guerre.<sup>2</sup> La tension entre les communautés romande et alémanique, déjà perceptible avant le premier conflit mondial, s'est aggravée pendant cette période. Elle s'est alimentée quotidiennement des rumeurs, des suspicions, des préjugés et des stéréotypes que chaque partie entretenait sur l'autre, ou plutôt contre elle, mais aussi et surtout des sympathies contraires que chacune accorda aux belligérants, suivant ses affinités «de langue, de race ou de voisinage».<sup>3</sup>

Ainsi la francophilie des Romands et la germanophilie des Alémaniques suscitèrent entre les Confédérés méfiance et incompréhension. Mais cet antagonisme n'aurait sans doute pas suffi à dramatiser la crise, qui fut exaspérée par une presse très agressive. Dans ce contexte agité, les accusations de germanisation ou de francisation allèrent jusqu'au point où l'on se mit à craindre rien moins qu'une invasion de la Suisse. Même si elle fut marquée par des hauts et des bas, la période 1914-1918 montre des relations entre Alémaniques et Romands qui demeurent à vif et tendues jusqu'à la fin. C'est à Fribourg que le fossé s'est avéré particulièrement sensible, en raison de facteurs multiples. Dans cette ville posée sur la frontière linguistique, les communautés en présence sont plus facilement tentées de s'affronter. Voici ce qu'affirme Montenach en 1916: «Le canton de Fribourg est ce

1 AEF, lettre de Schnabel à Schneller, 22 janvier 1917.

2 DU BOIS 1983, p. 89.

3 Ibid., p. 90.

qu'on appelle une "marche"; c'est-à-dire une de ces contrées où se rencontrent encore, au moment de se séparer, des langues, des cultures, des mentalités différentes.»<sup>4</sup>

La situation locale est donc particulièrement délicate dans le contexte de la guerre. «La population de la ville est priée d'éviter toute discussion avec des étrangers et de s'abstenir de tout propos contre l'un ou l'autre des pays auxquels ils appartiennent»<sup>5</sup>: ces quelques lignes des autorités militaires locales rendent bien le climat. Elles datent du 6 août 1914. Avant donc les événements de mars 1915, on peut sentir une tension susceptible d'exploser d'un jour à l'autre. En outre, la ville est de petite taille, et parmi ses vingt mille habitants les rumeurs, souvent dénuées de fondement et propagées sous l'empire de l'ignorance, courent avec facilité. C'est ainsi que les opinions, qui souvent se forment à la suite de questions posées d'une façon dangereusement simpliste et réductrice, se polarisent sur les événements extérieurs et donnent lieu à des sympathies qui ne peuvent pas être maîtrisées et qui sont perçues, par chaque partie, comme un danger pour la cohésion nationale.<sup>6</sup>

Face à ces incompréhensions entre citoyens, l'autorité cherche à rappeler la population à la modération et à la neutralité stricte, qui est fondamentale pour la Suisse en ce temps de guerre. L'idée d'union nationale préside aux préoccupations des milieux officiels, mais c'est un projet difficile à réaliser, car chaque partie attend que l'autre s'adapte à sa vision des choses. Ainsi, malgré les appels des autorités, des organisations politiques et d'une certaine presse, les gens continuent à discuter et à s'affronter dans les lieux publics, élargissant le fossé ouvert sous leurs pieds.

## L'AFFAIRE DES TRAINS

Celui-ci va s'approfondir encore avec les manifestations contre la suppression de l'arrêt des trains de rapatriés français en gare de Fribourg. En effet, cette mesure fédérale a comme conséquence d'exaspérer le sentiment de la population francophone qui, pleine de colère et de rancune, s'en prend avec véhémence aux professeurs de nationalité allemande, qu'elle considère comme les premiers responsables de la décision.

Dès le début des hostilités, de nombreux trains chargés de civils ou de militaires traversent la Suisse. Ce transit, organisé par la Croix-Rouge à l'initiative du Conseil fédéral, va durer pendant tout le conflit. Pour donner une idée de la fréquence des passages: de la fin d'octobre 1914

4 AEF, Discours de Georges de Montenach: «Pour l'honneur de Fribourg», 25 mars 1916, p. 4.

5 *L'Indépendant*, 6 août 1914: «Aux colonies étrangères et aux habitants de la ville de Fribourg».

6 GUI SOLAN 1979, p. 21.

à mai 1915, plus de 20 000 Français, Allemands, Autrichiens et Hongrois regagnent leurs pays à travers la Suisse, tandis que pendant l'été 1915 plus de 67 000 évacués voyagent de Schaffhouse à Genève.<sup>7</sup> C'est sur ce dernier trajet que les trains prévoient un arrêt en gare de Fribourg.

En conséquence d'un accord entre l'Allemagne et la France, la population civile des départements français envahis par les armées allemandes est donc transportée à travers la Suisse pour rejoindre son pays. Ces passages de convois de blessés et de rapatriés attirent à la gare une foule énorme qui, soucieuse d'être en bonne place pour offrir ses dons aux victimes de guerre, se rend à la gare plusieurs heures avant le passage des trains. Ces élans de générosité et d'altruisme sont répandus dans une large partie de la population fribourgeoise, et les différentes classes sociales de la ville se donnent fréquemment rendez-vous sur le quai de la gare pour offrir des secours à ces rapatriés dépourvus de tout.

Les problèmes commencent le 5 février 1915, quand de la plus haute autorité suisse émane une interdiction d'accès au quai de la gare. A la suite de cette interdiction, mal reçue par la population fribourgeoise, une pétition est envoyée au Conseil fédéral. Elle souligne combien est important l'exercice de la charité, et explique que les manifestations en faveur des rapatriés ne contredisent en rien l'esprit patriotique, qui est au contraire sauvegardé. Cette pétition a le mérite de ramener le calme et faire taire les polémiques pour un mois, mais le lundi 15 mars 1915 survient un autre incident. A deux heures de l'après-midi, la foule fribourgeoise attend comme toujours l'arrivée du train en gare, mais cette fois-ci le convoi ne s'arrête pas. Il y a des désordres sur le site, une partie des personnes siffle le chef de gare, M. Monney. Je cite Montenach: «Le train ne s'arrête pas, sur le quai se forme un petit groupe, une trentaine de personnes qui se mettent à crier "A bas le chef de la gare, à bas les Boches!" C'était la première fois que j'entendais "À bas les Boches" à Fribourg en public, et je fus tout de suite frappé de l'erreur qu'on commettait.»<sup>8</sup> Très vite, une rumeur circule parmi les manifestants. Elle affirme la complicité du chef de gare, qui aurait envoyé à Berne, en accord avec quelques membres de la colonie allemande et notamment quelques professeurs de l'Université, une pétition demandant la suppression de l'arrêt à Fribourg. Le lendemain 16 mars, le spectacle se répète, mais d'une façon plus violente: pas d'arrêt en gare de Fribourg, manifestations de la foule furieuse. Cette fois-ci M. Monney, à nouveau sifflé, n'est plus seul à payer les pots cassés. Un groupe de manifestants se dirige en effet

<sup>7</sup> Ibid., p. 62.

<sup>8</sup> AEF, manuscrit autographe de Georges de Montenach, 15 mars 1915.

vers le boulevard de Pérolles et, arrivé devant la maison de M. Wagner, professeur à l'Université, de nationalité allemande, il brise les vitres avec des pierres.

Le mercredi 17 mars, le Conseil d'Etat réuni en séance extraordinaire adresse un appel à la population afin qu'elle se calme et qu'elle arrête de nuire, avec ses manifestations, à la réputation de la ville. Malgré l'interdiction d'accéder à la gare, à treize heures, une foule considérable est repoussée par la gendarmerie. Mis à part quelques sifflets, dès lors, la tranquillité n'est plus troublée. Le courant de sympathie que la population fribourgeoise manifeste, à plusieurs reprises, pour les blessés et pour les réfugiés de nationalité française a provoqué l'intervention du Service territorial. «Pour le colonel Tscharnier, directeur des convois de réfugiés français, de pures raisons de service ont entraîné la suppression des arrêts: Fribourg est en effet trop rapprochée de Berne; de plus il fallait accélérer la marche des convois.»<sup>9</sup> En fait, ce n'est pas la proximité des gares de Berne et de Fribourg qui est en cause, car les trains de rapatriés qui brûlent cette dernière s'arrêtent quand même à quelques mètres de distance, ce qui montre bien qu'un arrêt entre Berne et Lausanne est indispensable. Et le 20 mars 1915 le Département politique fédéral décide de rétablir, sous certaines conditions, l'arrêt supprimé.<sup>10</sup>

## LES ÉCHOS DANS LA PRESSE

Les journaux fribourgeois, qui reflètent les opinions et les divergences de la population, se divisent et s'affrontent, autour des incidents de la gare, à coups d'articles provocants et diffamatoires. La presse francophone s'élève contre la presse germanophone, accusée d'avoir exagéré la portée des faits et stigmatisé les manifestants. A leur tour, les journaux alémaniques, insistant sur la tendance francophile et sur le faible sentiment patriotique de la population fribourgeoise, s'indignent du traitement réservé aux membres de la colonie allemande et demandent à l'autorité de protéger toute la population de langue allemande, aussi bien fribourgeoise et suisse.

*Le Fribourgeois* avoue que les manifestations à la gare et ensuite sur le boulevard de Pérolles ont dégénéré en désordres, et il blâme les excès commis. Cependant, il refuse d'en rendre coupable toute la population de Fribourg, en soulignant qu'ils ont plutôt été le fait d'une poignée d'individus: «Quelques cris de "Démission" poussés par des gamins,

<sup>9</sup> Guisolan 1979, p. 68.

<sup>10</sup> AEF, document signé par M. Tscharnier: «Instruction concernant le service d'ordre pendant l'arrêt des convois de grands blessés à la gare de Fribourg», 15 juin 1915.

quelques pierres lancées par des polissons, un peu de bruit. En somme, un peu de nervosité, très compréhensible, mais pas le moindre soupçon d'émeute comme quelques journaux ont essayé de le faire croire.»<sup>11</sup> L'intention du journal bullois est donc de minimiser les désordres arrivés dans la capitale et de limiter ceux-ci à quelques faits isolés, dans lesquels la majorité de la population locale n'a pas joué de rôle.

En revanche, les *Freiburger Nachrichten* accordent aux manifestations une tout autre importance. Durant une semaine entière, ce journal publie en première page et sur un ton alarmiste une description minutieuse des incidents de Fribourg, devenant ainsi dans la Suisse entière le journal qui a détaillé le plus précisément les faits.<sup>12</sup> Son but est surtout celui de montrer à l'autorité combien la position des Allemands et des Suisses allemands à Fribourg est dangereuse et critique.

Ce qui ressort surtout, quand on analyse la presse de l'époque, c'est l'importance accordée par les différents journaux au fait qui a déclenché les manifestations à la gare: *Le Fribourgeois* affirme avec insistance que la vraie cause des manifestations a été l'obstacle mis à la charité fribourgeoise, «si cordiale et si empressée qu'elle se révolte contre quiconque veut entraver son action».<sup>13</sup> Mais les *Freiburger Nachrichten* voient dans ces faits l'occasion de renforcer, autour du péril welsche, le sentiment de cohésion des Alémaniques. Afin de montrer comment la population de langue allemande est traitée, le journal germanophone souligne que les manifestations de mars ont fourni un prétexte pour attaquer la communauté allemande.

Le fossé moral à Fribourg existe donc, à l'évidence, et trouve sa plus forte expression dans le ton constamment polémique de la presse. Les manifestations de Fribourg et les débats qui les entourent ne se limitent pas à ce seul canton, mais débordent dans la Suisse entière et trouvent des échos particulièrement violents en Suisse alémanique. La publication d'une brochure blâmant avec ardeur le comportement de la Suisse romande, et signée du mystérieux pseudonyme de «H. Meier», relance ainsi de plus belle la controverse.

## LA BROCHURE LITIGIEUSE

C'est avec la brochure en question, la quatrième éditée par la maison *Stimmen im Sturm*, que pour la première fois une accusation nette et formelle est portée contre Georges de Montenach.<sup>14</sup>

<sup>11</sup> *Le Fribourgeois*, 22 mars 1915: «Les incidents de la semaine dernière à Fribourg».

<sup>12</sup> GUIROLAN 1979, p. 74.

<sup>13</sup> *Le Fribourgeois*, 22 mars 1915, article cité.

<sup>14</sup> AEF, manuscrit de Georges de Montenach, non daté.



L'auteur reste anonyme et l'éditeur évite tout ce qui pourrait faciliter les recherches.<sup>15</sup> *La Liberté* et d'autres journaux romands soupçonnent Eduard Blocher de se cacher derrière ce nom quasi générique: «L'auteur dérobé sous le pseudonyme de H. Meier, mais dont la personnalité ne doit pas être distincte de celle d'un pasteur zurichois...»<sup>16</sup> Faute de preuves sur l'identité de l'auteur, l'association *Stimmen im Sturm* et tous les membres de son comité seront accusés.

Selon cette brochure, les événements de Fribourg sont une manifestation de germanophobie et sont dus à la forte influence que la presse romande exerce sur la mentalité de ses lecteurs. L'auteur du pamphlet se persuade que l'exaspération welsche n'est pas tournée prioritairement contre les Allemands, mais surtout contre les professeurs suisses alémaniques et contre les troupes qui ont été convoquées pour rétablir l'ordre.<sup>17</sup> Il reproche d'ailleurs au peuple fribourgeois d'avoir sifflé l'armée. Il regrette que les autorités cantonales n'aient pas pris plus tôt des mesures contre les émeutiers, car ces manifestations étaient annoncées à l'avance. Mais c'est surtout avec cette phrase, le désignant comme responsable des troubles de Fribourg, que le politicien Georges de Montenach est directement et personnellement attaqué: «De même, le Grand Conseil manifeste un esprit antigermanique en nommant Conseiller aux Etats celui qui avait soulevé le peuple contre l'armée suisse et le pouvoir fédéral.»<sup>18</sup> Le choix est bien réfléchi, de nommer un personnage aussi connu, et devenu encore plus en vue après son élection au Conseil des Etats. Pour «H. Meier», Montenach, Romand engagée au niveau international et marié à une Parisienne, doit représenter l'incarnation même de la francophilie.

La brochure de *Stimmen im Sturm* suscite de vives réactions dans la presse romande, assez satisfaite au demeurant du fait que ce pamphlet est également fort critiqué dans de grands journaux alémaniques, par exemple les *Basler Nachrichten*, qui condamnent ce factum haineux. Le *Fribourgeois* qualifie ce texte «d'odieux pamphlet qui n'est autre chose qu'un brandon de guerre civile et qui constitue un véritable réquisitoire contre les "Welches" ...»<sup>19</sup>

## LE DÉROULEMENT DU PROCÈS

Mais la presse n'est pas seule à réagir. Ayant pris connaissance des accusations dirigées contre sa personne, le 13 décembre 1915 Georges de

<sup>15</sup> WINKLER 1983, p. 46.

<sup>16</sup> *La Liberté*, 1<sup>er</sup> octobre 1917: «Les Stimmen im Sturm».

<sup>17</sup> MEIER 1915, p. 24 s.

<sup>18</sup> GUI SOLAN 1979, p. 103.

<sup>19</sup> *Ibid.*

Montenach envoie une lettre aux *Stimmen im Sturm* dans laquelle, en se référant à la brochure, il demande l'adresse de son auteur, qui «aura assez d'esprit de justice pour reconnaître spontanément son erreur, ainsi que l'ont déjà fait successivement tous les journaux qui propageaient à mon détriment les mêmes absurdités». <sup>20</sup> La réponse des éditeurs alémaniques ne tarde pas. Le 22 décembre, ils demandent à Montenach quels sont les reproches qu'il veut réfuter. <sup>21</sup> A quoi Montenach réplique par une lettre de cinq pages dans laquelle il se défend avec une extrême conviction d'être impliqué dans les manifestations de Fribourg: «Sans cacher mes sympathies françaises, ma femme est Parisienne, et j'ai passé en France une grande partie de ma vie, je n'ai ni directement ni indirectement agi de manière à troubler l'harmonie entre les habitants de Fribourg à quelque nationalité qu'ils appartiennent.» <sup>22</sup> En outre il demande une rectification de tout ce qui a été dit à propos de lui et de son rôle d'instigateur et d'organisateur des tumultes de Fribourg.

Voici le texte dont il demande publication dans les deux principaux journaux de Zurich, la *Neue Zürcher Zeitung* et la *Zürcher Post*: «A la suite des renseignements qui nous sont parvenus, nous devons déclarer que les accusations formulées contre M. Georges de Montenach de Fribourg, Conseiller aux Etats, et contre Madame de Montenach dans notre brochure "*Die deutschfeindliche Bewegung in der französischen Schweiz*" sont complètement erronées, ne correspondent nullement à la réalité des faits qui se sont passés lors des troubles de Fribourg, et nous les retirons.» <sup>23</sup>

La bataille est donc déclenchée. Tout en refusant d'accorder à Montenach son désir de voir la vérité rétablie dans la presse, la maison d'édition du pasteur zurichois ne cède pas et continue à discréditer la Suisse romande en présentant, aux yeux de la Suisse entière, son comportement comme peu patriotique et francophile.

Il est clair que Montenach ne peut pas accepter les vitupérations des *Stimmen im Sturm* publiées dans la brochure litigieuse. Il insiste sur le fait qu'il n'était pas à Fribourg au moment des manifestations et il en rejette donc la responsabilité. Mais s'il veut surtout défendre sa propre personne et faire reconnaître son intégrité personnelle, il se préoccupe aussi de l'honneur de sa ville: «Dans la brochure dont je parle, Fribourg est attaqué, menacé, injurié, cloué au pilori devant toute la Suisse: nos émeutes deviennent tragiques, on ne parlerait pas en d'autres termes d'une vraie révolution, ayant laissé derrière elle un sillon sanglant» <sup>24</sup>, dira-t-il au Conseil des Etats le 25 mars 1916. Les incidents de Fribourg

<sup>20</sup> AEF, lettre de Montenach à *Stimmen im Sturm* du 13 décembre 1915.

<sup>21</sup> AEF, lettre des *Stimmen im Sturm* à Montenach du 22 décembre 1915.

<sup>22</sup> AEF, manuscrit autographe de Georges de Montenach, non daté.

<sup>23</sup> AEF, lettre de Montenach à Niedermann, administrateur des *Stimmen im Sturm*, 31 décembre 1915.

<sup>24</sup> AEF, Montenach: «Pour l'honneur de Fribourg», p. 10.

ont en effet provoqué un débat au niveau fédéral. Cette dimension politique ressort tout au long du procès. Elle se manifeste entre autre par le fait que les deux parties mettent à contribution toute une liste de personnalités politiques de premier rang et d'intellectuels qui témoignent en leur faveur. Mais le procès traîne en longueur, et il se termine à l'amiable avec l'arrangement suivant:

«1. Les défenseurs regrettent le texte des pages 24 et 26 de la brochure (...) et qu'il ait fourni matière à faire considérer Monsieur (...) de Montenach comme l'auteur intellectuel des événements.

«2. Cet arrangement à l'amiable devra être publié dans les journaux suivants: *Neue Zürcher Zeitung*, *Neue Zürcher Nachrichten*, *Vaterland* [Lucerne], *La Liberté* [Fribourg], *Der Bund* [Berne], *Gazette de Lausanne*, *Journal de Genève*.

«3. Les défenseurs supportent les frais judiciaires et les frais des publications...».<sup>25</sup>

Le fait que cette décision paraisse dans les journaux mentionnés seulement entre le 12 et le 14 juin 1919, et qu'elle figure sur la page des annonces parmi des avis de décès et de la publicité pour un désinfectant anti-mites, sans autre commentaire, montre bien que le procès a perdu enfin sa force explosive.

S. C.

### Bibliographie

Pierre DU BOIS (dir.), *Union et division des Suisses: les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Lausanne 1983

Hubert GUIROLAN, *Fribourg et le fossé moral*, mémoire de licence, Université de Fribourg 1979

Stephan WINKLER, *“Die Stimmen im Sturm” (1915-1916) und die “Deutschschweizerische Gesellschaft” (1916-1922)*, mémoire de licence, Université de Bâle 1983

---

<sup>25</sup> AEF, Extrait du cahier des procès-verbaux du 28 mars 1919.